

Mettre en place une charte des temps

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Identifier les enjeux de la charte des temps pour la collectivité et les agents
- Remettre le travail au coeur de la réflexion que l'organisation de l'entité, en conciliant qualité et efficacité du travail et qualité de vie des agents
- Responsabiliser les agents en position d'encadrement
- Associer les agents et leurs représentants

Public Visé

Agents du service RH et agents administratifs gérant le temps de travail des agents au sein d'une collectivité territoriale

Pré Requis

Connaitre le statut de la fonction publique et la gestion du temps de travail de niveau confirmé

Objectifs pédagogiques

Identifier les enjeux de la charte des temps pour la collectivité et les agents

Remettre le travail au coeur de la réflexion que l'organisation de l'entité, en conciliant qualité et efficacité du travail et qualité de vie des agents

Responsabiliser les agents en position d'encadrement

Associer les agents et leurs représentants

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques
- Cas pratiques
- Echanges autour des questions/réponses
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Parcours pédagogique

- Définition et enjeux de la charte des temps, aspects réglementaires
- Approche de la qualité de vie au travail (QVT) et de ses différentes composantes
- Définition des différents cycles de travail
- Modes de travail variés : présentiel, distanciel, télétravail
- Définition et contrôle des congés, absences et autorisations spéciales
- Modalités et étapes de l'élaboration de la charte des temps

Qualification Intervenant.e.s

Formateur expert sur le temps de travail

2 jours pour aborder la mise en œuvre du temps de travail, des 1607 heures, des cycles de travail dans le respect de la qualité de vie au travail

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
 - **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.
- Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

 Durée	Effectif	 Tarifs (net de taxes)	
14.00 Heures	De 4 à 14 Personnes	Inter (Par personne) :	1 180.00
2 Jours		Inter Adhérent (Par personne) :	1 100.00

 Contactez-nous !	Gaëlle DUCHER Responsable Ingénierie Formation	Tél. : 0153391418 Mail : gaelle.ducher@adiaj.org
--	--	---